

# COMMUNE DE MALBOSC

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2016

L'an deux-mille-seize, le vendredi 16 décembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le 12 décembre 2016 s'est réuni à la salle de la Mairie de MALBOSC, sous la présidence de Monsieur Michel PIALET, Maire.

**Présents** : Michel PIALET, Evelyne AGNIEL, Christian MANIFACIER, Maud CLAVEL, Michel RISSE, Michel DURAND-GASSELIN, Paul KELLER, Chantal MEBREK (arrivée en cours de séance)

**Secrétaire de séance** : Maud CLAVEL

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 novembre 2016**

***Adopté à l'unanimité***

### **Avenant à la convention d'assistance technique du Département de la voirie**

Le Département propose de modifier le coût de la mission de base (conseil d'ordre général, assistance technique et financière pour les travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale, le conseil pour l'entretien des ouvrages d'art et la gestion du domaine public). Il passerait de 2,5€/habitant DGF à 2€/habitant INSEE. Ce nouveau calcul est avantageux pour la commune.

La mission complémentaire (travaux d'aménagement de voirie) est abandonnée.

***Adopté à l'unanimité***

### **Signature d'une convention entre l'Etat et la commune pour mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme**

Jusqu'à présent l'Etat était compétent sur la commune pour instruire les actes d'urbanisme. Au 1er janvier 2017, cette compétence revient à la commune. La commune n'étant pas dotée des moyens nécessaires à l'instruction des actes d'urbanisme, il est donc nécessaire d'établir une convention avec l'Etat pour continuer de bénéficier de ce service.

***Adopté à l'unanimité***

### ***Arrivée de Chantal MEBREK***

### **Rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 21 octobre 2016**

Pour permettre de financer la société publique locale (SPL) « Cévennes d'Ardèche », qui a, en particulier, en charge les offices de tourisme des Communautés de Communes Pays des Vans en Cévennes et Beaume-Drobie, la dotation de compensation affectée aux communes va diminuer à partir de 2017.

***Approuvé à l'unanimité***

### **Signature d'un bail de locaux à usage commercial**

Il est proposé d'établir avec la société « le Bistrot de Malbosc » un bail de locaux à usage commercial. Pour sécuriser l'investissement et les objectifs de la commune concernant ce projet, le Conseil Municipal souhaite rajouter des conditions à cette proposition de bail, portant sur :

- L'amplitude de l'ouverture annuelle,
- Le maintien du service « épicerie »,
- L'accord de la commune en cas de cession.

L'avis d'un expert juridique sera pris pour écrire ces conditions en conformité avec la réglementation.

Il est décidé que la licence IV, propriété de la commune, sera mise à disposition gratuitement.

***Adopté à l'unanimité***

**Approbation du compte de gestion et administratif 2015 du CCAS, affectation du résultat de clôture du CA 2015 du CCAS et dissolution du CCAS avec virement du résultat du CCAS au 002 du budget principal**

*Adopté à l'unanimité*

**Décision modificative Budget Eau – 2016-002 : réajustement d'écritures**

*Adopté à l'unanimité*

**Décision modificative Budget Eau – 2016-003: réajustement d'écritures**

*Adopté à l'unanimité*

**Décision modificative Budget Eau – 2016-004: réajustement d'écritures**

*Adopté à l'unanimité*

**Décision modificative Budget Point multi-services – 2016-003: réajustement d'écritures**

*Adopté à l'unanimité*

**Décision modificative Budget Point multi-services – 2016-004: réajustement d'écritures**

*Adopté à l'unanimité*

**Décision modificative Budget Point multi-services – 2016-005: réajustement d'écritures**

*Adopté à l'unanimité*

**Décision modificative Budget Point multi-services – 2016-006: réajustement d'écritures**

*Adopté à l'unanimité*

**Décision modificative Budget Principal – 2016-006: réajustement d'écritures SDE**

*Adopté à l'unanimité*

**Décision modificative Budget Principal – 2016-007: réajustement d'écritures**

*Adopté à l'unanimité*

**Décision modificative Budget Principal – 2016-008: réajustement d'écritures**

*Adopté à l'unanimité*

**Décision modificative Budget Assainissement – 2016-001: régularisation de l'affectation du résultat 2015**

*Adopté à la majorité avec une abstention*

**Information SISPEC – Syndicat intercommunal du service public de l'eau en Cévennes**

Une rencontre sera prévue en janvier pour faire le point sur les conditions d'une adhésion de la commune au syndicat de communauté de commune.